



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JUIN 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

**SONT PRÉSENTS :** M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** MM. Claude Crépeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier  
David Cousineau, greffier et secrétaire-  
trésorier adjoint

### LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0  
2019-06-194

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

#### 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 1.1 COMITÉ MUNICIPAL JEUNESSE –

PRÉSENTATION DU PROJET ET DÉCISION

#### 2.0 PROCÈS-VERBAL

\* Séance ordinaire du 3 juin 2019

#### 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

\* 4.1 Rapport des dépenses – Du 29 mai au 11 juin 2019

\* 4.2 Service des loisirs – Poste de directeur – Nomination

\* 4.3 Politique salariale des cadres – Modification de certaines classes  
d'emploi – Autorisation

\* 4.4 Direction générale - Poste de coordonnatrice aux services  
administratifs – Autorisation d'embauche

\* 4.5 Règlement 2142-2019 – Modifiant le règlement 726-1996  
concernant la circulation et le stationnement afin de revoir les  
limites de vitesse permises dans le secteur – Adoption

#### 5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

\* 5.1 Vente de divers biens – Autorisation

#### 6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

\* 6.1 Service des travaux publics – Vente du camion GMC 6 roues Top  
kick - Autorisation

\* 6.2 Centrale d'eau potable Robert-Boucher - Achat d'un générateur  
d'oxygène – Autorisation

- \* 6.3 Projet de bonification des installations sportives du Parc Casavant-Desrochers – Transfert du contrat de Bonair SD inc. – Autorisation
- \* 6.4 Service des travaux publics – Réparations majeurs d'un véhicule accidenté – Autorisation
- \* 6.5 Coûts additionnels reliés aux travaux de déneigement 2018-2019 – Les Excavations Michel Chartier inc. – Financement

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

- \* 7.1 Règlement 2144-2019 – Abrogeant le règlement 376-1984 prohibant les jeux électroniques ou les salles de jeux électroniques – Adoption
- \* 7.2 Règlement 2138-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone H12A et les opérations d'ensemble dans la zone H14 – Adoption
- \* 7.3 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Demande d'affichage temporaire – Autorisation
- \* 7.4 Comité consultatif de l'urbanisme – Diverses demandes d'autorisation

## **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

- \* 8.1 Centre Multisports – Paiement de facture - Autorisation

## **9.0 REQUÊTES**

- \* 9.1 Hockey mineur Cyclone Atome BB – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé – Autorisation
- \* 9.2 Hockey mineur Cyclone Atome A – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé – Autorisation
- \* 9.3 Joie de l'aquarelle – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé - Autorisation

## **10.0 INFORMATIONS**

- \* 10.1 Compte-rendu de la Commission des travaux publics - Dépôt
- \* 10.2 Rapport sur les permis de construction – Mai 2019 – Dépôt

## **11.0 AUTRES SUJETS**

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **1.1**

#### **COMITÉ MUNICIPAL JEUNESSE –**

#### **PRÉSENTATION DU PROJET ET DÉCISION**

Les membres du comité municipal jeunesse de l'école Lorenzo-Gauthier s'adressent aux citoyens présents afin de leur expliquer leur projet développé en collaboration avec le Service des loisirs et d'officialiser l'ouverture du local jeunesse.

**2.0**  
2019-06-195

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3.0**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

**4.0**

SERVICES ADMINISTRATIFS

**4.1**

2019-06-196

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 29 MAI AU 11 JUIN 2019

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n<sup>os</sup> 46 548 à 46 675 : 2 073 468,67 \$
- les paiements électroniques : 427,87 \$
- Total : 2 073 896,54 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.2**

2019-06-197

SERVICE DES LOISIRS – POSTE DE DIRECTEUR - NOMINATION

**ATTENDU** que le poste de Directeur du service des loisirs est vacant depuis le mois d'août 2018;

**ATTENDU** le rapport DG-19-09 préparé par Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 13 juin 2019; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont prévus au budget.

**Sur la proposition de Jane Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PROMOUVOIR M. Pascal Tremblay** au poste de directeur du service des loisirs aux conditions suivantes :

- Établir son salaire selon l'échelon 6 de la classe 9; et
- Établir l'ensemble des autres conditions en fonction de la *Politique salariale des cadres*.

**ABOLIR** la classe d'emploi de coordonnateur des loisirs à la *Politique salariale des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 4.3

2019-06-198

POLITIQUE SALARIALE DES CADRES – MODIFICATIONS CONCERNANT LES CLASSES D'EMPLOI - AUTORISATION

**ATTENDU** les diverses modifications apportées à la structure administrative de la Municipalité dans les derniers mois;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de traduire ces changements dans la *Politique salariale des cadres*; afin notamment d'y inclure le poste de Coordonnatrice aux services administratifs et de mettre à jour l'organigramme de la Municipalité; et

**CONSIDÉRANT** que lesdits changements traduisent la situation qui prévaut actuellement et n'ont aucun impact sur le budget.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**EFFECTUER** les modifications suivantes à la *Politique salariale des cadres* :

- **REPLACER** l'annexe B par celle annexée à la présente résolution afin d'y ajouter la classe d'emploi de Coordonnatrice aux services administratifs;
- **RETIRER** l'annexe C.1 concernant l'allocation pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire de la conseillère en communication;
- **METTRE** à jour l'annexe A afin de refléter les départs et les embauches; et
- **INTÉGRER** l'annexe D qui représente l'organigramme de la Municipalité telle qu'annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 4.4

2019-06-199

DIRECTION GÉNÉRALE – POSTE DE COORDONATRICE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

**ATTENDU** la transmission numéro DG-19-10 (12 juin 2019), rédigée par Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, concernant la recommandation du comité de sélection pour le poste de coordonnatrice aux services administratifs;

**ATTENDU** que ce poste fut soumis à la procédure de recrutement externe; et

**ATTENDU** la recommandation positive du comité de sélection concernant la candidature de Mme Sonia Landry.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**RETENIR** la candidature de Mme Sonia Landry à titre de coordonnatrice à temps plein, selon l'échelon 1 de la classe 6 de la grille salariale en vigueur, et ce, à compter du 25 juin 2019; et

**DÉCLARER** que l'ensemble de ses conditions d'embauche sont celles prévues à l'annexe A jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.5**  
2019-06-200

RÈGLEMENT 2142-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE REVOIR LES LIMITES DE VITESSE PERMISES DANS LE SECTEUR - ADOPTION

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **Louise Savignac**, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019; et

**ATTENDU** que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2142-2019 modifiant le règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement afin de revoir les limites de vitesse permises dans le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5.0**  
**5.1**  
2019-06-201

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – VENTE DE BIENS – AUTORISATION GÉNÉRALE

**ATTENDU** que le Service de la prévention des incendies possède certains équipements dont il désire se départir au cours de l'année 2019 en raison de leur désuétude;

**ATTENDU** que le Service de la prévention des incendies aimerait pouvoir se rendre sur certains sites spécialisés d'incendie pour la vente des équipements désuets et être autorisé à accepter l'offre la plus avantageuse pour chaque équipement qui y sera mis en vente; et

**ATTENDU** la liste des équipements désuets produite par le Service de la prévention des incendies, laquelle peut être sujette à modifications en cours d'année.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la vente des équipements inscrits sur la liste d'équipements désuets préparée par le directeur adjoint du Service de la prévention des incendies, ainsi que toutes modifications qui pourraient y être apportées en cours d'année;

**AUTORISER** pour ce faire le directeur adjoint du Service de la prévention des incendies à se rendre sur certains sites spécialisés d'incendie pour la vente de ces équipements désuets et à accepter l'offre la plus avantageuse pour chaque équipement;

**DÉCLARER** que le processus de vente choisi devra permettre à la Municipalité d'obtenir le meilleur prix possible pour les équipements;

**AUTORISER** la donation des équipements non vendus à un organisme à but non lucratif; et

**AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, **M. Claude Crépeau**, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 6.0

### SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

### 6.1

2019-06-202

#### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – VENTE DU CAMION ÉPANDEUR GMC TOP KICK - AUTORISATION

**ATTENDU** la résolution du conseil numéro 2019-06-169 mettant un terme au processus de vente par enchères publiques du camion épandeur de marque GMC, modèle Top Kick, année 1990 avec benne basculante;

**ATTENDU** la lettre d'intention de l'entreprise BLR Excavation, datée du 31 mai 2019, confirmant l'intention de cette dernière d'acquérir le camion épandeur GMC Top kick 1990 avec benne basculante pour la somme de 9 198\$ incluant les taxes; et

**ATTENDU** que le prix offert par l'entreprise BLR Excavation représente la juste valeur marchande actuelle de ce camion.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

#### IL EST RÉSOLU DE :

**AUTORISER** la vente du camion épandeur de marque GMC, modèle Top Kick, année 1990, No. 07-90 (n° de série 1GDP7H1JXLJ610742) en faveur de l'entreprise BLR Excavation pour la somme de 9 198,00\$, taxes incluses; et

**AUTORISER** le surintendant des travaux public, **M. Daniel Bonin**, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, notamment auprès de la *Société d'assurance automobile du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 6.2

2019-06-203

#### SERVICES TECHNIQUES – ACHAT D'UN CAMION GÉNÉRATEUR D'OXYGÈNE – AUTORISATION OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU** la transmission numéro ST-19-31 de Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 10 juin 2019, requérant l'autorisation d'achat d'un générateur d'oxygène OSI de type VSA en remplacement du système de distribution en vrac et l'octroi du contrat d'achat;

**ATTENDU** la soumission de l'entreprise Skysep, distributeur unique au Québec du générateur OSI de type VSA, au montant de 106 255,30\$ (taxes incluses); ce type de générateur représentant des économies d'environ 350 000\$ sur une période de 15 ans par rapport au fonctionnement actuel; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de service de l'eau.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'achat d'un générateur d'oxygène OSI de type VSA en remplacement du système de distribution en vrac; et

**OCTROYER** le contrat de fourniture de ce générateur au distributeur unique au Québec, à savoir l'entreprise Skysep, pour un montant de 106 255,30, taxes incluses, et utiliser à cet effet les fonds disponibles à la réserve financière de service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.3**  
2019-06-204

**CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE – PRISE EN CHARGE DE RESPONSABILITÉ D'EXÉCUTION (CNESST) - AUTORISATION**

**ATTENDU** la transmission numéro ST-19-14 de Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 11 juin dernier et la résolution numéro 2019-03-84, adoptée par le conseil en date du 18 mars 2019, autorisant l'octroi du contrat de construction d'une patinoire réfrigérée à l'entreprise BonairSD inc. ;

**ATTENDU** la transmission numéro ST-19-29 de Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 30 mai 2019 et la résolution numéro 2019-06-171 adoptée par le conseil en date du 3 juin 2019, autorisant l'octroi du contrat de bonification des installations sportives du parc Casavant-Desrochers à l'entreprise Bernard Malo inc. ;

**ATTENDU** que ces deux contrats seront situés sur un seul et même chantier de construction et qu'il est pour ce faire nécessaire de déterminer le maître d'œuvre de ce chantier au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

**ATTENDU** qu'il est préférable, notamment pour des raisons d'assurance responsabilité, que l'entreprise Bernard Malo inc. assume ce rôle de maître de d'œuvre du chantier; et

**ATTENDU** que l'entreprise Bernard Malo inc. a accepté d'ajouter à son contrat initial la prise en charge de la responsabilité d'exécution des travaux de construction de la patinoire réfrigérée exécutée par l'entreprise BonairSD inc., moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 28 743,75\$, taxes incluses; faisant de l'entreprise Bernard Malo inc. le maître d'œuvre du chantier de construction au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*; et

**CONSIDÉRANT** que les sommes sont disponibles au règlement d'emprunt 2127-2018 afin d'acquitter le paiement de la somme forfaitaire.

**Sur la proposition de Chantal Riopel**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la prise en charge de la responsabilité d'exécution des travaux de construction de la patinoire réfrigérée exécutée par l'entreprise BonairSD inc. (résolution 2019-03-84 et ses avenants, s'il y a lieu) d'une valeur de 682 587,50 \$, par l'entreprise Bernard Malo inc.;

**AUTORISER** le paiement d'une somme forfaitaire de 28 743,75\$, taxes incluses, en faveur de l'entreprise Bernard Malo inc. en contrepartie de cette prise en charge, laquelle somme sera acquittée à même les crédits disponibles au Règlement d'emprunt 2127-2018;

**DÉCLARER** que la garantie offerte par l'entreprise BonairSD inc. continuera d'être honorée directement auprès de la Municipalité; et

**AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.4**  
2019-06-205

SERVICES TECHNIQUES – RÉPARATION CAMION 6 ROUES ET ACHAT  
D'ÉQUIPEMENTS – AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRATS

**ATTENDU** la transmission numéro ST-19-33 préparée par M. Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 6 juin 2019, recommandant de procéder à la réparation du camion 6 roues et à l'achat d'équipements afin que celui-ci puisse être utilisé pendant l'ensemble de l'année;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour la réparation de ce camion, à savoir :

- Ateliers M. Généreux : 28 616,94\$, taxes incluses
- Rush truck center : 33 677,61\$, taxes incluses
- GFT inc.: 55 255,09\$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue pour la fourniture d'équipements pour ce camion, à savoir :

- Les Machineries St-Jovite inc. : 67 421,34\$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que ces dépenses n'étaient pas prévues au budget, mais que des crédits sont disponibles à cet effet dans le fonds de roulement remboursé sur une période de 10 ans.

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** le contrat de réparation du camion à l'entreprise Ateliers M. Généreux pour un montant de 28 616,94\$, taxes incluses;

**OCTROYER** le contrat d'installation d'équipements à l'entreprise Les Machineries St-Jovite inc. pour un montant de 67 421,34\$, taxes incluses; et

**FINANCER** ces dépenses par le fonds de roulement remboursé sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.5**  
2019-06-206

DÉNEIGEMENT 2018-2019 – COÛTS ADDITIONNELS – AUTORISATION DE  
FINANCEMENT

**ATTENDU** la transmission numéro SF-19-03 de M. Yannick Roy, directeur des finances, en date du 17 juin 2019;

**ATTENDU** qu'un ajustement de prix est réclamé pour le déblaiement et le salage additionnels dus à des précipitations exceptionnelles au montant de 54 026\$ (taxes nettes);

**ATTENDU** qu'une dépense additionnelle est réclamée pour du soufflage supplémentaire sur le réseau routier au montant de 14 126\$ (taxes nettes); et

**ATTENDU** que les crédits sont disponibles aux fins d'acquitter ces coûts additionnels.

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**FINANCER** ces coûts additionnels de déneigement pour l'année 2018-2019 comme suit :



- La totalité de l'excédent de fonctionnement affecté pour le dépôt à neige : 20 000\$  
- L'excédent de fonctionnement non affecté : 48 152\$  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7.0

### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

## 7.1

Remis

RÈGLEMENT 2144-2019 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 376-1984 PROHIBANT LES JEUX ÉLECTRONIQUES OU LES SALLES DE JEUX ÉLECTRONIQUES – ADOPTION

Ce point est remis à une séance ultérieure.

***Avant de procéder, M<sup>me</sup> la conseillère Chantal Riopel se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.***

## 7.2

2019-06-207

RÈGLEMENT 2138-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE H12A ET LES OPÉRATIONS D'ENSEMBLE DANS LA ZONE H14 - ADOPTION

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **M. Denis Bernier**, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 15 avril 2019;

**ATTENDU** qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2138-2-2019 a dûment été publié conformément à la *Loi* en date du 7 juin 2019 et qu'aucune demande de la part de personnes intéressées n'a été formulée en réponse à cet avis public; et

**ATTENDU** que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Louise Savignac**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2138-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone H12A et les opérations d'ensemble dans la zone H14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

***Avant de poursuivre, M<sup>me</sup> la conseillère Chantal Riopel reprend part à la séance du conseil.***

## 7.3

2019-06-208

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE (MJAL) – DEMANDE D'AFFICHAGE TEMPORAIRE - AUTORISATION

**ATTENDU** la correspondance reçue de Mme Annie Latour, directrice générale et artistique de la MJAL, en date du 14 mai 2019, requérant l'autorisation d'installer une affiche publicitaire temporaire pour annoncer la Série estivale et les activités du 30<sup>e</sup> anniversaire de la MJAL pour la période du 25 juin au 26 août 2019; et

**ATTENDU** la réglementation municipale sur l'affichage en vigueur permettant ce type d'enseigne sous certaines conditions.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault**

**Appuyée par Louise Savignac**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la MJAL à installer une affiche publicitaire temporaire pour la période du 25 juin au 26 août 2019, afin d'annoncer la Série estivale et les activités de son 30<sup>e</sup> anniversaire, selon la réglementation en vigueur. Le tout, sous réserve de l'approbation finale par le Service des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4**  
2019-06-209

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION - AUTORISATION

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 10 juin 2019, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux suivants :

- Travaux d'implantation d'un réservoir de combustible propane de l'entreprise 9191-1875 Québec inc. au 1010, rue de la Visitation **(34 CCU 19)**;
- Travaux d'affichage de la compagnie Prestige Esthétique Lave Auto Camion au 989, rue de la Visitation **(35 CCU 19)**; et
- Travaux de rénovation de M. Alain Landreville au 660, rue de la Visitation **(36 CCU 19)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.0**  
**8.1**  
2019-06-210

SERVICE DES LOISIRS

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES – FRAIS DE LOCATION DE SURFACE SYNTHÉTIQUE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

**ATTENDU** le protocole d'entente de subvention intervenu avant ce jour entre la Municipalité et la Commission scolaire des Samares concernant la location de la surface synthétique du Centre Multisports de Lanaudière;

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-03-6043 adoptée par le conseil en date du 1<sup>er</sup> mars 2010;

**ATTENDU** la facture au montant de 52 267,59\$, taxes incluses, (no. facture CSS-000000318) datée du 25 janvier 2019 et représentant le premier versement de deux versements égaux annuels, payable le 1<sup>er</sup> mars 2019;

**ATTENDU** que cette dépense a été dûment prévue au budget annuel.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** le paiement de la somme de 52 267,59\$, taxes incluses, en faveur de la Commission scolaire des Samares pour la location de la surface synthétique du Centre Multisports, le tout tel que dûment prévu au budget annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0**

REQUÊTES

**9.1**

2019-06-211

HOCKEY MINEUR CYCLONES ATOME BB – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ – DEMANDE DE RÉVISION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE - AUTORISATION

**ATTENDU** la demande formulée par madame Annie Falardeau, gérante des Cyclones Atome BB, en date du 20 mai 2019, requérant la révision à la baisse des frais de location d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé pour la tenue de la fête de fin de saison de hockey mineur 2018-2019 ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> juin dernier; et

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs sportifs poursuivis par cette organisation ainsi que les jeunes charlois qui y évoluent.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**RÉVISER** les frais de location de la salle du centre communautaire Alain-Pagé pour la tenue de la fête de fin de saison 2018-2019 ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> juin dernier, afin d'en accorder la gratuité;

QUE les frais de surveillance et de montage de la salle soient toutefois assumés par l'organisation, advenant qu'il y ait eu des besoins spécifiques; et

**AUTORISER** en conséquence le remboursement des frais payés en trop par les Cyclones Atome BB, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.2**

2019-06-212

HOCKEY MINEUR CYCLONES ATOME A – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE - AUTORISATION

**ATTENDU** la demande formulée par monsieur François Riopel, entraîneur en chef des Cyclones Atome A et citoyen de la Municipalité, en date du 20 mai 2019, pour l'utilisation d'une salle au centre communautaire Alain Pagé pour la tenue de la fête de fin de la saison de hockey mineur 2018-2019 qui aura lieu le 22 juin prochain; et

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs sportifs poursuivis par cette organisation, ainsi que les jeunes charlois qui y évoluent.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** les Cyclones Atome A, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement la salle du centre communautaire Alain-Pagé, le 22 juin prochain, afin d'y tenir sa fête de fin de saison de hockey mineur 2018-2019; et

**QUE** les frais de surveillance et de montage de la salle soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.3**

2019-06-213

JOIE DE L'AQUARELLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ –  
DEMANDE DE PRÊT DE SALLE

**ATTENDU** la correspondance de madame Céline Charrette, vice-présidente de l'organisme Joie de l'Aquarelle, en date du 3 juin 2019, demandant le prêt d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé pour y tenir des ateliers d'aquarelle le samedi 19 octobre 2019 et le samedi 16 novembre 2019.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'organisme Joie de l'Aquarelle à utiliser gratuitement la salle du centre communautaire Alain-Pagé, afin d'y tenir des ateliers d'aquarelle le samedi 19 octobre 2019 et le samedi 16 novembre 2019, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux; et

**QUE** les frais de surveillance et de montage de la salle soient assumés par l'organisme, advenant des besoins spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.0**

INFORMATIONS

10.1

Commission sur les travaux publics – Rapport 28 mai 2019 - Dépôt

10.2

Rapport des permis de construction – Mai 2019 – Dépôt

**11.0**

AUTRES SUJETS

**12.0**

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 15 juillet 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

**13.0**

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h43.

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**Me David COUSINEAU**  
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint